



Egalité femmes/hommes
Grande cause nationale

FORMATION

Référent harcèlement sexuel & agissement sexiste

CONTEXTE GÉNÉRAL :

Grande cause nationale, la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles est un des défis majeurs, aujourd'hui, en France.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail passe donc par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites.

Depuis le 1er janvier 2019, conformément au code du travail, chaque entreprise est dans l'obligation de désigner un référent harcèlement sexuel (Loi Avenir professionnel).

A ce titre, un référent nommé au sein du CSE mais également un référent "employeur" doit être nommé.

En partant du cadre juridique, notamment pénal et de la jurisprudence la plus récente, des aspects et des impacts psychologiques, cette formation a pour but de décrire et d'illustrer les propos et comportements qui peuvent constituer des faits de harcèlement sexuel au travail, de clarifier les droits et obligations de chacun sur la question et de proposer les outils et les solutions les plus adaptés pour former votre personnel.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Comprendre cette thématique en la replaçant dans un contexte professionnel
- Prendre en charge un signalement de harcèlement et savoir réagir
- Identifier le cadre juridique et conseiller l'entreprise
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agressions sexistes
- Connaître les outils de lutte contre ce type de harcèlement et savoir en faire usage
- Se faire accompagner par des spécialistes ou des personnes ressources
- Faire valoir ses droits
- Dépôt de plainte, conséquences pénales pour l'auteur des faits

LES AXES MAJEURS :

- Analyse du harcèlement sexuel au travail
- Focus employeur (responsabilité professionnelle et judiciaire)
- Focus victime / témoin
- Les outils et les ressources

PRE-REQUIS :

Être ou vouloir être acteur de la prévention du harcèlement en entreprise et avoir des connaissances de bases en prévention des risques et santé au travail.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Analyse du droit du travail, du code pénal et de la prévention des risques en alternance avec des cas concrets et des témoignages vidéos.

Jeux de rôle et mise en pratique pour identifier les bons réflexes face à un risque ou un cas avéré de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste.

SUIVI ET EVALUATION :

Analyse des compétences des participants en amont et en aval

Évaluation de la formation par les participants

Attestation de formation en fin de formation

PUBLIC VISE :

Personne nommée « Référent harcèlement sexuel »

Public RH

Représentant du personnel

Manager, encadrant de proximité, ou toute personne souhaitant participer à la prévention en entreprise vis-à-vis du harcèlement sexuel ou des agissements sexistes

OUTILS :

- Courts exposés méthodologiques
- Mises en situation / démonstrations
- Études de mini cas, commentés et justifiés
- Travail en groupes / apprentissage des ressources
- Partage d'expériences

DUREE : 1 journée (9h – 17h)

LIEU : A définir avec le formateur

INTERVENANT

Jean-Christophe QUINTAL,

Ancien officier de Gendarmerie et directeur de la Sécurité, de la Prévention et de la Tranquillité publiques de Villeneuve-sur-Lot

Expert des questions de prévention et de sécurité

07 83 64 06 34

jcquintal047@gmail.com

Formateur pour le Greta, ATD31, AMD33, IHEDN, Univ Paris Descartes, Education Nationale.

Auteur des livres "[La sécurité publique locale](#)" (2018) et de "[l'abécédaire de la sécurité communale et intercommunale](#)" (2022), parus aux éditions VAPRESS.

DPC47 Formations

N° préfectoral de déclaration d'activité de formation : 75470158447

Numéro SIRET (siège) : 90746596700012

Numéro TVA Intracommunautaire FR84907465967

1030 route de Jean Gay / 47110 Ste Livrade sur Lot

0783640634 – jcquintal047@gmail.com

